

**22- PÉRENNISATION DU DISPOSITIF « RÉUSSIR MES ÉTUDES » DANS LE CADRE DU PARCOURS DE RÉUSSITE**

Le dispositif « Réussir Mes Études » est ouvert dans le cadre du Parcours de Réussite à chaque jeune Dunkerquois âgé d'au plus de 30 ans justifiant d'une attestation de poursuite d'études supérieures et de deux années de résidence de lui-même ou de ses parents sur la commune.

Après analyse de la situation financière du jeune et/ou de sa famille, de l'épuisement des aides de droit commun, une commission composée des élus thématiques assistés des services techniques et partenariaux, analyse chacune des situations pour apprécier la qualité du projet, la motivation du jeune et définir le montant de l'aide pouvant être accordée. Celle-ci sera comprise entre 200 € et 1 500 €

La commission pourra associer toute personne qualifiée à l'examen des candidatures

La commission se réunit mensuellement pour l'examen des dossiers

Pour pouvoir bénéficier du dispositif « Réussir Mes Études », il conviendra de respecter les critères suivants :

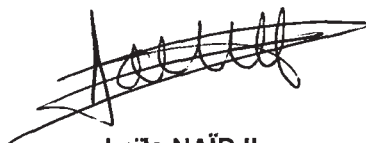
- justifier de deux années de résidence principale de soi ou des parents sur la commune de Dunkerque à la date de dépôt de dossier ;
- être inscrit(e) dans un établissement d'études supérieures donnant le statut d'étudiant ou dans un cycle d'études spécifiques n'exigeant pas forcément le baccalauréat, avec, dans ce cas, l'éligibilité de la demande qui sera soumise à l'avis de la commission ;
- être âgé(e) au plus de 30 ans ;
- justifier d'une progression dans les études, une présence supérieure à 2 ans dans un même niveau d'études n'ouvrira pas droit à l'aide demandée ;
- justifier des ressources mensuelles totales du foyer / nombre de personnes vivant au foyer ;
- être porteur d'un projet justifiant l'acquisition de compétences, de savoir-faire ou savoir-être et de la poursuite d'étude.

Dans une optique de simplification des démarches, les dossiers pourront être retirés sur le site internet de la Ville de Dunkerque et déposés dans une antenne du CCAS ou auprès des services de la Mission Jeunesse de la Ville de Dunkerque.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les dispositions énumérées ci-dessus pour la pérennisation du dispositif « Réussir Mes Études » mis en œuvre dans le cadre du « Parcours de Réussite » et de permettre à Madame la Vice-Présidente de signer tout document administratif y afférent.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire-Président,  
La Vice-Présidente,**



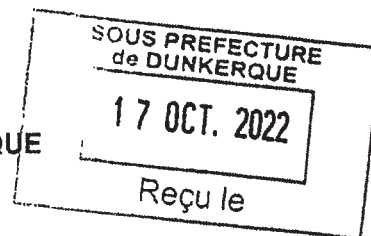
Leïla NAÏDJI

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Convoque le 29 septembre 2022 pour la séance du 4 octobre 2022 à 18h00

---



La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice (présente jusqu'au vote de la délibération n°16)

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice (arrivée à 18h15 après l'adoption du règlement intérieur et l'élection de la Présidente et du Vice-Président délégué)

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Monsieur Rémi BECUWE à Madame Leïla NAÏDJI
- Madame Delphine CASTELLI à Monsieur Josseran FLOCH (à partir de la délibération n°17 jusque la fin de la séance)

**DÉLIBÉRATION N°22- PÉRENNISATION DU DISPOSITIF « RÉUSSIR MES ÉTUDES » DANS LE CADRE DU PARCOURS DE RÉUSSITE**

Le dispositif « Réussir Mes Études » est ouvert dans le cadre du Parcours de Réussite à chaque jeune Dunkerquois âgé d'au plus de 30 ans justifiant d'une attestation de poursuite d'études supérieures et de deux années de résidence de lui-même ou de ses parents sur la commune.

Après analyse de la situation financière du jeune et/ou de sa famille, de l'épuisement des aides de droit commun, une commission composée des élus thématiques assistés des services techniques et partenariaux, analyse chacune des situations pour apprécier la qualité du projet, la motivation du jeune et définir le montant de l'aide pouvant être accordée. Celle-ci sera comprise entre 200 € et 1 500 €.

La commission pourra associer toute personne qualifiée à l'examen des candidatures

La commission se réunit mensuellement pour l'examen des dossiers.

Pour pouvoir bénéficier du dispositif « Réussir Mes Études », il conviendra de respecter les critères suivants :

- justifier de deux années de résidence principale de soi ou des parents sur la commune de Dunkerque à la date de dépôt de dossier ;
- être inscrit(e) dans un établissement d'études supérieures donnant le statut d'étudiant ou dans un cycle d'études spécifiques n'exigeant pas forcément le baccalauréat, avec, dans ce cas, l'éligibilité de la demande qui sera soumise à l'avis de la commission ;
- être âgé(e) au plus de 30 ans ,
- justifier d'une progression dans les études, une présence supérieure à 2 ans dans un même niveau d'études n'ouvrira pas droit à l'aide demandée ;
- justifier des ressources mensuelles totales du foyer / nombre de personnes vivant au foyer ;
- être porteur d'un projet justifiant l'acquisition de compétences, de savoir-faire ou savoir-être et de la poursuite d'étude.

Dans une optique de simplification des démarches, les dossiers pourront être retirés sur le site internet de la Ville de Dunkerque et déposés dans une antenne du CCAS ou auprès des services de la Mission Jeunesse de la Ville de Dunkerque.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les dispositions énumérées ci-dessus pour la pérennisation du dispositif « Réussir Mes Études » mis en œuvre dans le cadre du « Parcours de Réussite » et de permettre à Madame la Vice-Présidente de signer tout document administratif y afférent.

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire-Président,  
La Vice-Présidente,**

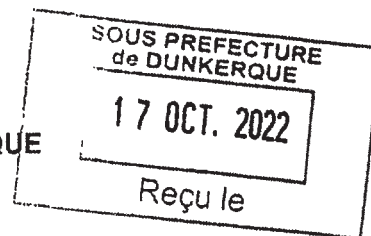
**Leïla NAÏDJI**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Convoque le 29 septembre 2022 pour la séance du 4 octobre 2022 à 18h00

---



La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice (présente jusqu'au vote de la délibération n°16)

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice (arrivée à 18h15 après l'adoption du règlement intérieur et l'élection de la Présidente et du Vice-Président délégué)

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Monsieur Rémi BECUWE à Madame Leïla NAÏDJI
- Madame Delphine CASTELLI à Monsieur Josseran FLOCH (à partir de la délibération n°17 jusque la fin de la séance)

**DÉLIBÉRATION N°22- PÉRENNISATION DU DISPOSITIF « RÉUSSIR MES ÉTUDES » DANS LE CADRE DU PARCOURS DE RÉUSSITE**

Le dispositif « Réussir Mes Études » est ouvert dans le cadre du Parcours de Réussite à chaque jeune Dunkerquois âgé d'au plus de 30 ans justifiant d'une attestation de poursuite d'études supérieures et de deux années de résidence de lui-même ou de ses parents sur la commune.

Après analyse de la situation financière du jeune et/ou de sa famille, de l'épuisement des aides de droit commun, une commission composée des élus thématiques assistés des services techniques et partenariaux, analyse chacune des situations pour apprécier la qualité du projet, la motivation du jeune et définir le montant de l'aide pouvant être accordée. Celle-ci sera comprise entre 200 € et 1 500 €.

La commission pourra associer toute personne qualifiée à l'examen des candidatures

La commission se réunit mensuellement pour l'examen des dossiers.

Pour pouvoir bénéficier du dispositif « Réussir Mes Études », il conviendra de respecter les critères suivants :

- justifier de deux années de résidence principale de soi ou des parents sur la commune de Dunkerque à la date de dépôt de dossier ;
- être inscrit(e) dans un établissement d'études supérieures donnant le statut d'étudiant ou dans un cycle d'études spécifiques n'exigeant pas forcément le baccalauréat, avec, dans ce cas, l'éligibilité de la demande qui sera soumise à l'avis de la commission ;
- être âgé(e) au plus de 30 ans ,
- justifier d'une progression dans les études, une présence supérieure à 2 ans dans un même niveau d'études n'ouvrira pas droit à l'aide demandée ;
- justifier des ressources mensuelles totales du foyer / nombre de personnes vivant au foyer ;
- être porteur d'un projet justifiant l'acquisition de compétences, de savoir-faire ou savoir-être et de la poursuite d'étude.

Dans une optique de simplification des démarches, les dossiers pourront être retirés sur le site internet de la Ville de Dunkerque et déposés dans une antenne du CCAS ou auprès des services de la Mission Jeunesse de la Ville de Dunkerque.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les dispositions énumérées ci-dessus pour la pérennisation du dispositif « Réussir Mes Études » mis en œuvre dans le cadre du « Parcours de Réussite » et de permettre à Madame la Vice-Présidente de signer tout document administratif y afférent.

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire-Président,  
La Vice-Présidente,**

**Leïla NAÏDJI**